



Compte-rendu du SNEA-CGT de la réunion de la commission nationale de concertation des écoles d'architecture du 20 janvier 2009

Etaient présents :

Pour l'administration :

DAPA Michel Clément, Jean Gautier, Laurence Cassegrain, Marie-Jo El Khal, Isabelle Marfond, Michelle Bonal,
DAG Pierre-Henry Vray

Directeurs d'école : Jean-Claude Moreno (Val de Seine), Christian Landeau (Bretagne), Jean-Michel Knop (Marne la Vallée et Normandie), Jean-Marc Zuretti (Lille), Jean-Pierre Bobenriether (Belleville), Jean-Claude Groussard (Marseille)

Pour les représentants du personnel :

CGT : Annie Feuillet (Strasbourg), Marie-Louise Moran (Lyon), Maxime Viste (Lille), Betty Bimont (Paris Val de Seine), Yolande Lamarain (Paris Val de Seine), Christian Morandi (Paris la Villette), Robert March (Paris Val de Seine), Dominique Dehoux (expert) (Paris la Villette)

CFDT : Rosine Cohu, Marie-Edith Breton, Guillemette Morel-Journet

FSU : Michel Barue, Marie-Thérèse Ballaz

SUD : Nabyl Beyhum, Marie-Christine Fourqueray

La CFTC qui a un siège n'avait aucun représentant présent.

L'UNSA et FO ne siègent plus dans la commission nationale à la suite des résultats du dernier référendum.

La CGT :

- rappelle que cette séance a lieu au titre de l'année 2008 et demande que le calendrier 2009 soit annoncé. Le président s'engage à organiser une séance en juin et une en novembre.
- Demande un autre point à l'ordre du jour sur l'action 12 de la RGPP sur la rationalisation des écoles
- Propose que le compte-rendu soit examiné à la prochaine séance après que la secrétaire adjointe ait apporté les modifications des représentants du personnel au procès-verbal.

1. Le Budget 2009

L'administration annonce une augmentation de 4% de la subvention aux écoles sur les crédits de fonctionnement et la stagnation du budget d'investissement. Le Directeur nous fait

remarquer que tous les budgets des établissements publics baissent et que la ministre a fait le choix d'augmenter celui des écoles d'architecture.

La CGT constate que les écoles ne bénéficient pas du plan de mise à niveau de l'enseignement supérieur, comme nous l'avons demandé dans notre lettre ouverte à Christine Albanel. Nous avons chiffré à 4 millions d'euros l'équivalent de ce plan dans les écoles d'architecture. Elle constate aussi que la subvention 2009 qui alimente le budget des écoles est en baisse de 5% de fait, puisque en 2009, 5% des crédits sont gelés ce qui n'était pas le cas en 2008.

Ensuite, l'ensemble des représentants du personnel font remarquer à l'administration que ces crédits sont insuffisants pour mettre les écoles d'architecture au niveau des autres écoles d'architecture européennes et même des autres écoles du ministère de la culture. Ces crédits sont aussi insuffisants compte tenu du coût du LMD (jurys etc..), de la construction de nouveaux bâtiments.

Le directeur reconnaît que les besoins sont supérieurs et pense que la crise économique peut contrairement à ce que la CGT craint, entraîner un dégel des crédits. A voir.

2. Les prévisions de départs à la retraite

Nous avons mis ce point à l'ordre du jour pour demander à l'administration de mettre en place un groupe de travail prospectif sur les effectifs dans les écoles. Ce travail doit commencer par un recensement des personnels. L'administration - DAPA et DAG - a donné son accord pour mettre en place un tel groupe de travail.

3. Le passage des ENSA en EPSCP

L'administration présente le nouveau projet de décret et donne le calendrier.

Il est en voie de finalisation, il devrait être présenté pour avis aux conseils d'administration des 20 écoles d'ici la fin du trimestre et ensuite au CTPM, ensuite, il sera envoyé au Conseil d'Etat.

Les principales modifications depuis le dernier projet de 2005 : le conseil scientifique. En effet, le conseil qui peut aller de 20 à 40 membres comportent 2 collèges. Le 1^{er} est composé de professeurs, des enseignants et des chercheurs docteurs et HDR et docteurs ou HDR, le 2^o est composé du reste des enseignants et chercheurs de l'école.

Le passage en EPSCP peut se faire jusqu'en 2014.

Sinon les amendements proposés par la CGT au CTPM qui avaient été retenus par l'administration ont été repris et les autres dispositions que nous avons combattues restent aussi. Le Directeur a vocation à enseigner. Ce terme est tellement vague que tout ceux qui ont le diplôme d'architecte par exemple ont vocation à enseigner.

4. les suites des points évoqués lors de la dernière commission.

- Le fonctionnement des instances CTP et CHS, l'administration nous a fourni un dossier sur les le nombre de réunions de ces instances et leurs ordres du jour.
- La médecine de prévention
- La formation : la formation dans les écoles continue à ne pas être à la hauteur. La CFDT a proposé que tous les stages obligatoires (prise de poste etc..) soit pris en charge financièrement par la DAG. Nous avons proposé que les plans de formation soient mutualisés entre les écoles, que la formation des enseignants, en particulier après la titularisation soit plus complète.

5. Le concours (jury et procédure)

La CGT a rappelé qu'une partie de la frustration et des critiques qui entoure ce concours est largement dû à la présence dans les écoles d'un effectif important de salariés précaires sans

droit et très mal payés. Que si l'on appliquait le principe à travail égal, salaire égal, l'échec au concours serait moins mal vécu.

Nous avons demandé la mise en place d'un groupe de travail entre la DAPA, le bureau du concours et les représentants du personnel pour améliorer son fonctionnement et son calendrier. L'administration en a accepté le principe.

6. Bilan et perspective de la contractualisation des vacataires enseignants

- dans les 20 écoles, un peu plus de 300 vacataires ont été contractualisés, la majorité pour 3 ans renouvelables et 160 h de charge d'enseignement
- depuis, leur nombre a diminué (de combien exactement ? La DAPA aurait dû nous présenter un état précis mais les directeurs n'avaient pas fourni les données) : réussite au concours, obtention d'un contrat de MAA (maître assistant associé), départ dû à l'âge, démission, départ forcé...
- A Val de Seine, ils étaient 66 et sont actuellement 46
La Villette en compte encore une cinquantaine et 3 autres écoles une vingtaine
A Val de Seine, cela représente près de 7 000 heures d'enseignement, sur des besoins permanents inscrits dans le programme, l'équivalent de 15 enseignants temps plein.
- Ces situations ne pourront être résolues que par un nouveau plan de titularisation
- Pour la plupart des contrats, l'échéance de renouvellement intervient le 1er octobre prochain
La règle doit être que les renouvellements interviennent pour une nouvelle période de 3 ans avec la même charge horaire
- Il faut aussi préparer le passage en CDI qui sera nécessaire en 2012 (au terme des 6 ans)
- Des vacataires qui auraient pu bénéficier de la contractualisation il y a 2 ans étaient à ce moment-là MAA. D'autres ont été contractualisés mais sont devenus depuis MAA. Il faut qu'ils puissent être (re)contractualisés dès que prend fin leur contrat de MAA
- Enfin, conformément à la circulaire qu'avait signée Michel Clément au moment de la contractualisation, les CA doivent être saisis des propositions de renouvellement de contrats avant l'échéance, ce qui n'a pas été fait jusqu'ici

Réponses (Mme Cassegrain, M Gautier) :

- Il n'y aura pas de nouveau plan de titularisation. Il n'y aura pas de CDI.
Les enseignants contractuels ne pourront rester enseignants à terme que s'ils réussissent le concours
- Les renouvellements de contrat se feront dans chaque école, en tenant compte de l'évolution des besoins. Rien ne garantit qu'ils soient renouvelés, qu'ils le soient pour la même durée, qu'ils le soient pour la même charge horaire.

7. Mise en place de CCP de non titulaires pour les agents contractuels sur contrat d'établissement et de grilles indiciaires

Sur ce point, bien que ce soit la CGT qui l'ait mis à l'ordre du jour, nous pensons qu'il ne faut pas s'engager dans une négociation dans les écoles avant que la négociation actuelle avec les organisations syndicales nationales n'aient été bouclées. L'objectif, c'est d'harmoniser toutes les grilles. La situation des contractuels devrait être examinée dans le cadre du groupe de travail que nous avons obtenu sur l'évolution des effectifs des écoles.

8. Statut des enseignants-chercheurs

Les organisations syndicales regrettent que le statut d'établissement et le statut des enseignants ne soient pas promulgués en même temps. Le Président répond en précisant que

cela correspond à une stratégie du ministère vis-à-vis de Bercy. Le statut d'établissement ne demande pas de crédits supplémentaires, alors que celui des enseignants va coûter cher. En faisant passer le statut d'établissement avant le statut d'enseignant chercheur, Le Président pense que Bercy aura plus de mal à refuser le statut d'enseignant chercheur.

Nous restons sceptiques sur cette stratégie.

L'année 2009 devrait être celle de l'ouverture de négociation sur ce statut. Faut-il plusieurs statuts (professionnels et chercheurs) Faut-il garder le statut actuel en extinction etc... ?

L'administration a promis d'associer les représentants du personnel à cette négociation, mais elle va faire travailler le CSEA. Est-ce le bon cadre ?

9. Plafonds d'emplois par école

Ils sont l'objet pour 2009 d'une négociation entre le secrétariat général et la DAPA. Laurence Cassegrain refuse de donner ces renseignements à la commission et pense qu'ils sont du ressort des CTP des écoles. Nous avons demandé qu'une note soit envoyée par la tutelle aux directeurs pour qu'ils communiquent ces chiffres aux représentants du personnel. Ce qu'ils oublient souvent de faire.

10. Projets immobiliers

Le plan de rénovation des écoles, qui devait se terminer en 2007, se poursuivra jusqu'en 2015. Ni l'école de Rennes, ni celle de La Villette ne sont programmées dans le budget pluriannuel 2009/2011.

11. Frais de scolarité

Nous avons protesté contre l'instauration d'un droit de préinscription. Nous avons appris à cette occasion que les directeurs proposaient la généralisation de ce principe à toutes les écoles. Nous allons voir avec l'UNEF comment nous pouvons juridiquement combattre cette mesure qui pèse sur les étudiants les plus modestes.

12. RGPP et écoles d'architecture

Nous avons été inquiétés par la 12^e action de la RGPP au ministère de la culture libellée ainsi : « Une rationalisation des écoles du ministère sera engagée pour permettre la constitution de pôles d'excellence, dans le cadre de la réforme du LMD, assurant la meilleure insertion professionnelle des élèves. »

Le Directeur de l'architecture pense que cette action ne concerne que les écoles d'art, et la rationalisation est recommandée entre les écoles d'art nationales, municipales etc...



L'année 2008 a été une année sinistrée pour le dialogue social entre les représentants du personnel des écoles et les représentants de la tutelle. En effet, la commission qui doit se réunir 2 fois par an, ne s'est pas tenue en 2008. La réunion du 20 janvier à cause de l'accumulation des problèmes était encore assez confuse. Le Président s'est engagé à convoquer 2 réunions en 2009 (juin et nov-Dec) et à mettre en place 2 groupes de travail, un sur le concours de maître assistant et un sur les effectifs des écoles.

L'année 2009 sera aussi celle de la réforme du statut des enseignants.

Paris le 11 février 2009